



N°8 / 20 mai 2025

Dicton de la semaine : Mai ne va jamais sans fleur !

L'Essentiel

Informations réglementaires	Collectes emballages de produits en 2025
Météo	Temps toujours instable pour les 7 prochains jours
Phénologie	Début floraison généralisé sur cépages rouges.
Mildiou	Rares taches sur notre réseau, une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux. Protection sans faille.
Black rot	Présence de taches sur parcelles avec historique, premier symptôme sur inflorescence. Protection sans faille
Oidium	Pas de symptômes. Protection sans faille
Vers de Grappe	Observations des premiers glomérules
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine N°7 du 13 mai 2025. Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

Informations réglementaires

Collectes emballages de produits en 2025 :

60 sites en Gironde pour déposer vos emballages GRATUITEMENT ! Objectif: qualité & tri pour un recyclage efficace
 Dates à retenir:

- ✓ **EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires):** 19 au 23 mai, 30 juin au 4 juillet, 1er au 5 septembre
- ✓ **EVPF (Emballages Vides de Produits Fertilisants):** 18 au 23 mai (en même temps que les EVPP)
- ✓ **PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) & EPI usagés:** 5 et 6 novembre
- ✓ **EVPOH (Emballages Vides de Produits œnologiques et d'hygiène):** 1er au 5 décembre

Plus d'infos, consignes et adresses :

www.gironde.chambre-agriculture.fr



www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr

La Météo

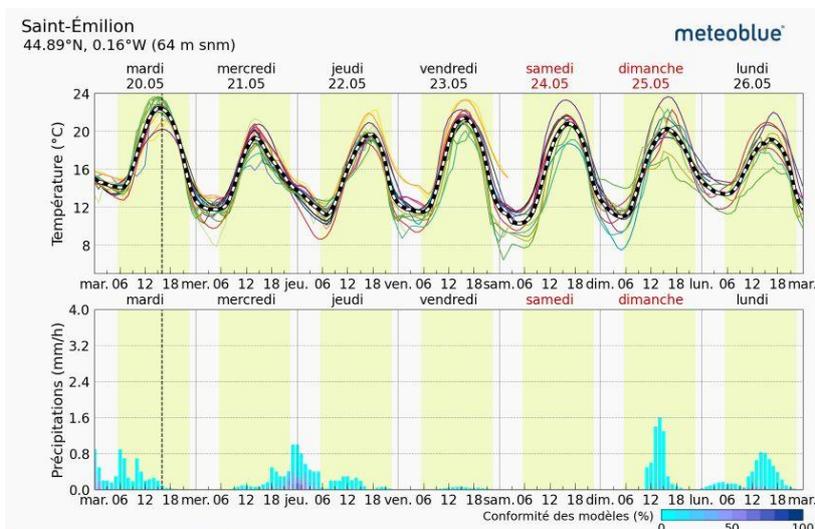
Bilan des 7 derniers jours :

Date	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Libourne		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 13 mai 2025	16,07	2,03	15,91	2,03	15,44	0	16,33	1,27	16,36	1,02	15,74	1,27	16,14	0,51
mercredi 14 mai 2025	18,33	2,03	18,68	0	18,1	0	18,58	0	18,77	0	18,22	0	18,62	0
jeudi 15 mai 2025	17,06	1,02	19,56	0,51	18,88	2,54	19,25	1,02	19,05	0	19,12	0	19,24	0
vendredi 16 mai 2025	16,1	0,38	16,76	0	16,23	0	16,34	0	16,4	0	16,1	0	17,26	0
samedi 17 mai 2025	16,68	0,51	17,03	0	16,51	0	16,69	0	17,36	0	15,91	0	17,13	0
dimanche 18 mai 2025	18,52	0	19,11	0	18,58	0	18,74	0	19,25	0	18,39	0	19,21	0
lundi 19 mai 2025	16,78	27,11	16,92	13,46	16,64	21,59	16,97	13,97	16,72	14,5	16,87	15	16,82	30,7
Cumul de pluie des 7 derniers jours		33,08		16		24,13		16,26		15,6		16,3		31,2

L'orage d'hier a traversé notre secteur, sans averse de grêle. Les cumuls sont encore très variables, du simple au double selon les stations. La dégradation orageuse était initialement prévue entre lundi soir et mardi, mais l'orage a éclaté dès lundi matin.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Quelques passages pluvieux sont annoncés entre mercredi soir et jeudi. Une accalmie en fin de semaine et peut-être une nouvelle dégradation dimanche. Le temps est très perturbé et les prévisions très changeantes.



Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 21 mai	Jeudi 22 mai	Vendredi 23 mai	Samedi 24 mai	Dimanche 25 mai	Lundi 26 mai	Mardi 27 mai
Phase de lune	 Lune montante	NŒUD ASCENDANT  Lune montante	 Lune montante	 Lune montante	 Lune montante	PERIGEE LUNAIRE	 Nouvelle lune
Influence	 Fleur	 Feuille	 Feuille	 Feuille/ Fruit	 Fruit	 Fruit/ Racine	 Racine

Nœud ascendant : La lune est de mauvaise influence. Les expériences démontrent qu'il y a perturbation lors des Nœuds. Ce sont des moments plus ou moins négatifs pour travailler le sol, semer, récolter etc...

Périgée lunaire : Quand elle est au périgée, elle exerce une attraction beaucoup plus forte, qui provoque l'étiollement des jeunes semis. Les plantes sont fragilisées et demeurent moins robustes.

La lune montante : c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de forces et croissent. Période de semis, période de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage.

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

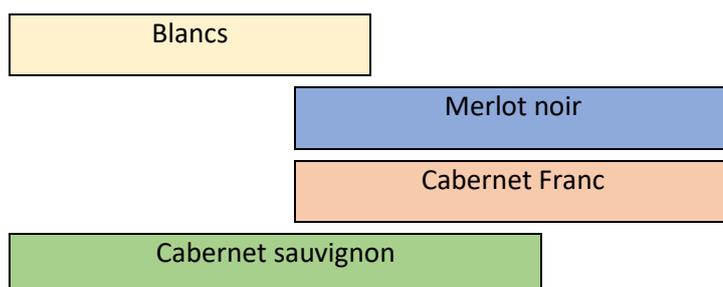
Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

Phénologie – Etat du vignoble

		
Stade H17 Boutons floraux séparés	Stade I21 Toutes premières fleurs	Stade I25 Pleine floraison



Depuis la fin de semaine dernière le fait notable est la floraison qui s'enclenche sur Merlot, Cabernet Franc mais aussi sur Cabernet Sauvignon sur terroirs et parcelles précoces.

Des parcelles fleurissent aussi très rapidement avec des grappes observées entièrement fleuries.

La pousse reste constante sur une majorité de parcelles de notre réseau .

Les pampres de têtes et de pieds, les entre-cœurs poussent toujours aussi rapidement.

Le vent et la pluie ont provoqué ponctuellement des casses de rameaux sur les parcelles non levées.



Etat du vignoble

L'ensemble des parcelles est accessible, sauf sur les secteurs ayant reçus des cumuls de pluies importants pendant les orages d'hier.

☞ Travaux au vignoble :

Les épamprages de têtes et pieds, les premiers levages sont en cours.

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer.

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds sont en cours où le ressuyage est rapide, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre. D'une manière générale, il est préférable de ne pas toucher aux sols en période de floraison de la vigne.**

Sur certaines parcelles, les adventices non éliminés restent un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

La tonte des fonds et des abords des parcelles est en cours, **même remarque que pour le travail du sol.**

✓ Asphyxie Racinaire :

Les symptômes d'asphyxie racinaire s'intensifient sur le vignoble, les sols sont encore et toujours saturés en eau.



🦋 Auxiliaires :

Nous observons les premières pontes de Chrysopes et des adultes :



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Le réglage d'un pulvérisateur : Mon Réglage Pulvé

Mon réglage pulvé : [la plateforme web dédiée au réglage des pulvérisateurs en viticulture](#)

Lien à suivre : [Réglage pulvé](#)

Méthode CEPP :

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

Rappel réglementaire

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.

Utilisation des produits phytosanitaires

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

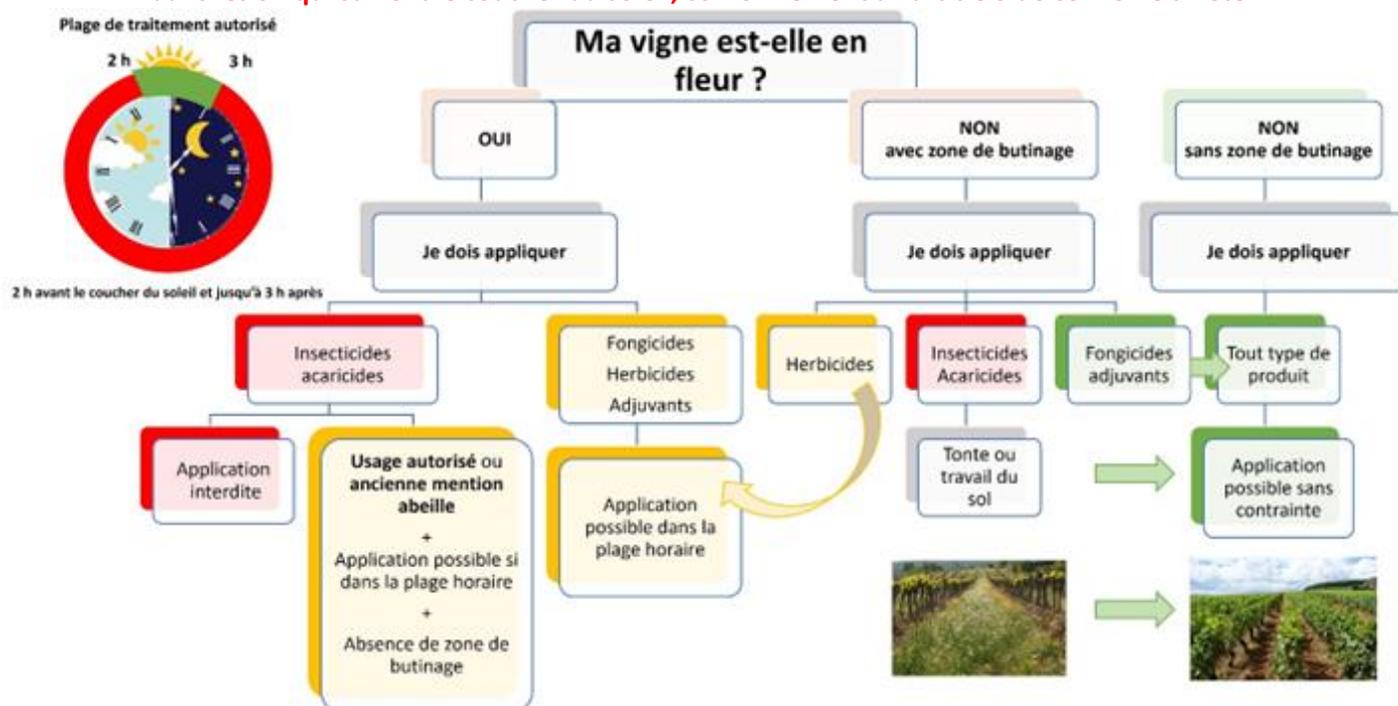
En suivant ce lien, vous pourrez utiliser un simulateur vous permettant de savoir si vous pouvez utiliser votre produit en période de floraison

<https://ecophytopic.fr/reglementation/concevoir-son-systeme/protection-des-abeilles-et-des-autres-insectes-pollinisateurs>

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, **le Conseil d'Etat a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.

Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des organismes réglementés au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

De même, il est précisé dans l'article 5 :

Art. 5. – La période d'application prévue à l'article 3 peut être modifiée dans les cas suivants :

- ✓ si, en raison de l'activité exclusivement diurne des bioagresseurs, le traitement réalisé au cours de la période définie à l'article 3 ne permet pas d'assurer une protection efficace de la culture traitée ;
- ✓ si, compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période prévue à l'article 3.

Dans ces deux cas, l'application peut être réalisée sans contrainte horaire.

L'heure de début et l'heure de fin du traitement ainsi que le motif ayant motivé la modification de la période prévue à l'article 3 sont consignés dans le registre.

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :
SPE8 : « **pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes** ».
- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ Penser à alterner les rangs de passage quand c'est possible, c'est d'autant plus important en vignes larges.

Mildiou

🔗 Le point

Dans notre réseau de parcelles, il n'y a pas d'évolution par rapport à la semaine dernière. Les taches sur feuilles sont rares, anciennes ou parfois un peu plus récentes, et peu sporulantes voire en cours de nécrose. Aucun symptôme sur grappe n'a été observé.



🔗 Le conseil

Une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux, d'autant plus en période de floraison. Il faut surveiller l'évolution des prévisions météo, celles-ci sont encore et toujours très changeantes. Pour l'instant, il n'y a pas de dégradation orageuse annoncée avant dimanche mais des averses ponctuelles sont toujours possibles demain et jeudi.

Conditions pour le renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **selon les secteurs la protection est partiellement ou complètement lessivée, renouvellement avant le prochain épisode pluvieux annoncé (averses possibles demain soir).**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse importante avec les températures élevées de la semaine dernière, jeunes feuilles non protégées et floraison en cours sur de nombreuses parcelles.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Passages pluvieux possibles annoncés pour l'instant demain soir. Surveillez l'évolution des prévisions météo.**

Les doses de cuivre sont à moduler en fonction de la pression Black-Rot présente sur la propriété (en cas de taches de Black-Rot

Champ Flo Ampli (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0.8 à 1 l/ha**, DRE 24 h, ZNT eau 5 m, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Effet secondaire Black-Rot.

Ou

Bouillie Bordelaise RSR Disperss (sulfate de cuivre) à la dose de **1,50 à 2 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Ou

Héliocuvivre (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0,75 à 1 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :
SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ».

Forme de cuivre	Nom du produit (non exhaustif)	État	Concentration	Quantité de Cu métal (g/ha)								
				50	75	100	150	200	250	300	400	500
				Dose de produit à appliquer (kg ou L/ha)								
Sulfate de cuivre tribasique	Cuproxtat SC*	Liquide	190 g/L	0,263	0,395	0,526	0,789	1,053	1,316	1,579	2,105	2,632
	Evo tribasic*	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667
	Novicure*	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
Bouillie bordelaise (Sulfate de cuivre)	BB Caffaro WG*, BB Macclesfield 80, BB Manica, BB RSR Dispers, Bordo 20 micro, Cuperval, Cuprussul, Equal DG, Molya*	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500
	Maniflow*	Liquide	124 g/L	0,403	0,605	0,806	1,210	1,613	2,016	2,419	3,226	4,032
Hydroxyde de cuivre	Blue Shield Hibio	Solide	22 %	0,227	0,341	0,455	0,682	0,909	1,136	1,364	1,818	2,273
	Champ Flo Ampli	Liquide	360 g/L	0,139	0,208	0,278	0,417	0,556	0,694	0,833	1,111	1,389
	Copernico Hibio	Solide	25 %	0,200	0,300	0,400	0,600	0,800	1,000	1,200	1,600	2,000
	Copless	Solide	37,5 %	0,133	0,200	0,267	0,400	0,533	0,667	0,800	1,067	1,333
	Copren Hibio	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500
	Cuproxyde 50	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000
	Funguran OH	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000
	Heliocuire	Liquide	400 g/L	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
	Kentan 40 WG	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
	Kocide 2000	Solide	35 %	0,143	0,214	0,286	0,429	0,571	0,714	0,857	1,143	1,429
Kocide Flow	Liquide	300 g/L	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667	
Kocide Opti	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667	
Oxyde de cuivre	Kobber*	Solide	45 %	0,111	0,167	0,222	0,333	0,444	0,556	0,667	0,889	1,111
	Nordox 75 WG	Solide	75 %	0,667	0,100	0,133	0,200	0,267	0,333	0,400	0,533	0,667
Oxychlorure de cuivre	Yucca	Liquide	357 g/L	0,140	0,210	0,280	0,420	0,560	0,700	0,840	1,120	1,401
Hydroxyde / Oxychlorure de cuivre	Airone SC*	Liquide	136 g/L	0,368	0,551	0,735	1,103	1,471	1,838	2,206	2,941	3,676
	Cuprocol Duo*	Solide	28 %	0,179	0,268	0,357	0,536	0,714	0,893	1,071	1,429	1,786

* Produit avec la mention Spe01 = 4 kg/ha/an maximum

Source Vinopôle Bordeaux Aquitaine

🔗 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.
- ✓ Levage soigné.

Black-Rot

🔗 Le point

Les taches présentent majoritairement aujourd'hui des pycnides. Le nombre de parcelles avec symptômes est en légère augmentation.

Les parcelles les plus concernées sont très souvent celles avec un historique Black-Rot, la fréquence maximale observée est d'une tache tous les 10 pieds. Ponctuellement nous observons des symptômes en coups de fusil et très ponctuellement des symptômes sur rafle d'inflorescence sur parcelles à fort historique. Surveillez vos parcelles habituellement sensibles.



🔗 Le conseil

Il est important d'assurer une protection contre cette maladie avant toute pluie annoncée, en particulier les pluies orageuses, très favorables aux contaminations.

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre, en choisissant le dosage indiqué le plus élevé pour le cuivre et pour le soufre si vous avez des symptômes réguliers dans le feuillage.

🔗 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🔗 Le point :

Aucun symptôme n'est observé sur les parcelles de notre réseau.

🔗 Le Conseil :

Une protection contre cette maladie est à assurer, pour rappel sur le soufre : sa rémanence en absence de lessivage est de 8 à 10 jours maximum, la protection est à renouveler en fin de rémanence.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8)
pour une dose de 5 à 7 kg/ha.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 et limiter leur utilisation :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

🌀 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- Réalisation des travaux en vert : épamprage de la tête et du pied.
- Premier levage.
- Entretien du sol (élimination de l'herbe générant de l'humidité)

🌀 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Les Ravageurs

Les premiers glomérules d'Eudémis sont observés sur parcelles avec historique, surveillez vos parcelles habituellement sensibles.



Rappel : voici les seuils de nuisibilité de ce ravageur :

Entre 0 et 5 glomérules pour 100 grappes	Plus de 5 glomérules pour 100 grappes
Aucune intervention nécessaire en préventif de la 2 ^{ème} génération	Intervention en préventif de la 2 ^{ème} génération

Cicadelle Verte :

Augmentation de la présence de toutes jeunes larves. Les adultes sont toujours très présents dans les parcelles, début de symptômes de grillures sur le limbe des feuilles les plus âgées. Ici sur Cabernet Franc secteur de St Emilion.



Cicadelle de la Flavescence :

Augmentation de la présence de jeunes larves.



Les cartes détaillées des zones de traitement obligatoire en 2025 sont disponibles à la consultation:

- pour le libournais et le castillonnais :

https://www.gdon-libournais.fr/cartes_TO.php et https://www.gdon-libournais.fr/modalites_TO.php ou en consultant le site internet <http://www.gdon-libournais.fr/>

- pour le Sauternais et les Graves

[Bulletin de traitement Obligatoire du GDON SG en 2025](#)

[Tableau de traitement par commune en 2025](#)

[Carte des Traitements Obligatoire 2025](#)

- pour GDON des Bordeaux

[Documents : GDON Des Bordeaux](#)

Ravageurs secondaires :

- ✓ Cigarier

Le cigarier fait généralement peu de dégâts car il est souvent présent en nombre limité. Les dégâts apparaissent en cas de pullulation, et la méthode la plus efficace est alors le ramassage et la destruction des cigares contenant les œufs avant leur éclosion.



La plante Bio indicatrice

La mâche des champs, *Valerianella locusta*

Annuelle herbacée de la famille des Caprifoliaceae



Description :

Egalement appelée doucette ou oreillette on en retrouve souvent dans nos parcelles. C'est une petite plante de 10 à 40 cm, presque glabre, d'aspect délicat. Racines blanches. Feuilles vertes très tendres, toutes de forme spatulée, obtuses, légèrement charnues : à la base en rosette, se superposant pour former de petites touffes

Biotope primaire:

sables littoraux et arènes granitiques mais aussi les sables et limons alluviaux.

Caractère bio-indicateur

Sols à très faible pouvoir de rétention, fragiles à lessivage fréquents et intense. Carences en argile et /ou en humus stable. Dans tous les cas, elle signale un danger d'érosion physique lors de pluies importantes.

Phytothérapie à la vigne :

Pas d'usage répertorié

Phytothérapie humaine :

La mâche est émolliente, dépurative, laxative et diurétique. Elle est riche en bêta-carotènes et en oméga-3, elle possède très peu de calories (19 kcal pour 100 g) et est donc appropriée dans le cadre d'un régime amaigrissant.

En Cuisine :

Excellente comestible, crue, en salade, ou cuite.

Le saviez-vous ?

Le Nom Mâche, serait issu du latin pomasca : « fruit » peut être par référence à la saveur légèrement fruitée de cette salade.

Longtemps cueillie comme plante sauvage, la mâche est cultivée depuis le XVIIIe siècle. La France en est le premier producteur mondial, l'exploitation y est concentrée en Loire-Atlantique.

